

## DÉCLARATION DES ÉLUS SUD EN DIRECT DU CSE : Des conditions de travail de plus en plus dégradées

Les élus SUD-Solidaires alertent la Direction et surtout le Directoire concernant les conditions de travail et la santé des salariés. Depuis plusieurs mois, une partie des remontées du terrain nous inquiète au plus haut point et nous affirmons qu'un profond malaise s'est installé dans l'entreprise. Les conditions de travail des salariés ont été particulièrement dégradées ces dernières années. **Le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 est pour le moment le pire de tous en termes de qualité de vie au travail pour bon nombre de collègues.** Le POS 2022/2024, les lettres du Directoire et les différents messages à destination de l'ensemble du personnel ne sont pas de nature à rassurer les salariés y compris les managers de la CELC. **En effet, à part rabâcher que notre caisse est dernière au Benchmark des Caisses d'Épargne pour le PNB/ETP ou le Résultat Net/ETP et qu'il faut produire plus et développer nos parts de marché, tout est mis en œuvre pour augmenter la productivité coûte que coûte, baisser l'ensemble des charges et réduire le personnel. Nous rappelons ici que la CELC est une entreprise solide financièrement (minimum 55 M€ de Résultat Net depuis des années et 1,7 Md € de fonds propres) et commercialement (plus de 800 000 clients, pratiquement tous les objectifs commerciaux du POS précédent ont été atteints). Rien ne justifie cette politique économique, sociale et commerciale imposée aux salariés depuis l'arrivée de Mr Chehady et de Mr Nègre.**

**Jamais les salariés du Réseau comme des Sièges n'avaient subi une telle pression descendante :**

- **Plans d'actions en permanence, remontées de chiffres incessantes, tableaux de suivis individuels** sur Yammer et Teams etc,
- **Campagnes commerciales**, phoning, séances de training, temps forts **toutes les semaines sans discontinuer**,
- **Sursollicitation des différents référents** qui deviennent les responsables de la production,
- **Mise en concurrence des salariés entre eux** y compris du haut encadrement du réseau.

**La politique RH s'est aggravée depuis plusieurs mois :**

- **Identification et stigmatisation des salariés les « moins performants »**, pression sur ces salariés pour qu'ils produisent plus ou qu'ils envisagent leur avenir professionnel en dehors de la CELC,
- **Salariés démarchés par la RH pour quitter au plus tôt l'entreprise**,
- **Plus de 40 postes vacants en permanence**, certains volontairement,
- **Plus de 600 salariés ont quitté l'entreprise dont 200 démissions ces 5 dernières années**,
- **Gestion inhumaine de certains salariés déclarés inaptes par la médecine du travail ou reconnus travailleurs handicapés.** La direction les pousse vers la sortie à l'opposé des campagnes de marketing internes et externes produites par la DRH,
- **Les sanctions et licenciements se multiplient** et un nouveau motif fait son apparition, il s'agit de l'insuffisance professionnelle,
- **La direction a même licencié un salarié pour non port du masque** alors que le Directoire s'affiche en interne sans masque (photos diffusées sur Web LC et sur les réseaux sociaux), sans distanciation en pleine période de Covid et sans respecter le protocole sanitaire en vigueur.

**Les envies de départ de l'entreprise se manifestent de plus en plus :** salariés proches de la retraite, jeunes entrants, salariés rémunérés en dessous des niveaux de salaire des nouveaux entrants, salariés qui se disent épuisés par le rythme des campagnes commerciales, des objectifs et de la charge de travail.

Où sont passées les valeurs de l'entreprise : Solidarité, Exemplarité, Engagement, Performance et l'Humain ? Ont-elles au moins été appliquées ou servent-elles juste de vitrine marketing ?

**La majorité des salariés de la CELC ne se reconnaît plus dans cette entreprise**, gérée par des individus parachutés, et qui n'ont d'autre obsession, que leur ambition personnelle en imposant toujours plus de résultat dans le seul but de remonter au classement des Caisses d'Épargne.

**Devons-nous vous rappeler que l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés ?**

**Nous exigeons des mesures significatives de la part de la direction, afin de garantir aux salariés, les conditions de travail décentes auxquelles ils ont droit.**

### Vos représentants SUD-Solidaires

Tristan GUERIN, Cécile GAMBERT, Damien PINSAULT,  
Isabelle LEFEBVRE, Daniel MIHALYI, Florine BERHOUE,  
Laurent PERRAULT, Corinne RIGUIDEL, Gêrôme TOURNOIS,  
Flore GERMAIN, Maryline BALLANGER, David GANDON,  
Alain QUESNE



### Contact

**SUD-Solidaires Groupe BPCE**  
Section Loire-Centre  
2, rue Lavoisier 45140 Ingré  
Tél. 02 38 41 52 84 / 06 95 26 58 29  
Code courrier PSX45  
sud.loirecentre@free.fr